

## Facteurs d'attractivité des investissements directs étrangers en Algérie

BADREDDINE Amina<sup>1</sup>

TCHAMAKDJI Ali<sup>2</sup>

### Résumé :

Les Investissements Directs Etrangers (IDE) étaient pendant longtemps appréhendés par les pays en voie de développement. Cependant, ces vingt dernières années les pays, qu'ils soient développés ou en voie de développement cherchent à attirer encore plus d'investissement étrangers pour bénéficier des effets positifs que peuvent engendrer ces derniers. En effet, les IDE peuvent avoir des retombées technologiques, contribuer à la formation du capital humain, faciliter l'intégration aux échanges internationaux. En Algérie, la promotion des investissements constitue un axe important de la nouvelle politique d'ouverture économique. Depuis l'engagement de l'Algérie par des réformes visant à opérer une transition vers l'économie de marché, un cadre institutionnel et réglementaire a été progressivement mis en place aussi bien pour lever les restrictions antérieures imposées à l'investissement étranger que pour prendre les mesures adéquates pour l'encourager. Le but de cet article est de cerner et d'analyser les facteurs déterminants des IDE en Algérie.

### Mots-clés :

Investissements directs étrangers en Algérie, attractivité des IDE, climat des investissements.

### Introduction :

Selon la CNUCED<sup>1</sup>, les flux d'investissements directs étrangers ont enregistré une augmentation record de 19% en 1997, atteignant environ 440 milliard de dollar. Ce chiffre a largement doublé depuis, atteignant les 1700 milliard de dollar en 2008 avec une chute enregistrée en 2009 (1200 milliard de dollar) avant de se redresser légèrement en 2010 et atteignant 1300 milliard de dollar. Les flux d'investissements étrangers directs (IDE) ont augmenté de 16 % en 2011 (CNUCED) atteignant 1524 milliard de dollar. Pour attirer un maximum de firmes étrangères, les pays tentent d'améliorer les principaux facteurs qui influencent les choix d'implantation des investisseurs directs étrangers et accordent davantage d'attention aux mesures susceptibles de les séduire. La littérature propose divers déterminants des flux d'IDE dans un pays : Industriels (coûts de transport, coûts d'implantation, de production, avantages technologiques, agglomérations d'activités...) ; Institutionnels (la politique fiscale ou commerciale, les dispositions législatives en matière de rapatriement des capitaux ou de mouvement de capitaux, le risque pays, l'appartenance à une zone d'intégration...) ; Commerciaux (taille du marché, proximité de la demande, barrières à l'échange...). Le but de cet article est d'analyser les principaux déterminants des IDE en Algérie et de présenter ainsi les points forts et les faiblesses du pays.

<sup>1</sup>Maitre assistante, Faculté des sciences économique et de gestion, Université de Boumerdès, Algérie. E-mail : badreddine.amina@yahoo.fr

<sup>2</sup> Doctorant, Ecole Nationale Supérieure de la Statistique et de l'Economie Appliquée, Alger, Algérie. E-mail : Ali\_cash204@yahoo.fr

## I. Définition des Investissements Directs Etrangers :

Le terme « investissements étrangers » dans la terminologie des balances de paiement normalisée par le FMI désigne non pas un accroissement des capacités de production (physique), mais une entrée de capital quel que soit son but. Elle peut prendre trois formes principales :

- **IDE** : « l'IDE comporte la propriété d'actifs réels ou d'une participation au capital d'une entreprise assurant le contrôle du prêteur, ce qui nécessite de définir un *seuil de contrôle* des actifs »<sup>2</sup>.
- « **Investissement de portefeuille** » : « l'investissement de portefeuille correspond à l'achat de titres privés ou d'Etat sans intention d'exercer un contrôle »<sup>3</sup>.
- **Les « autres investissements étrangers »** : « Il s'agit d'une catégorie résiduelle qui comprend toutes les transactions financières non couvertes par l'investissement direct, l'investissement de portefeuille ou les actifs de réserve .Ce type d'investissement comprend les crédits commerciaux, les prêts, les devises, les dépôts et les autres éléments d'actif et passif »<sup>4</sup>.

En effet, selon le FMI, les investissements se répartissent en deux grandes catégories<sup>5</sup> : les investissements directs et les investissements indirects. Ces derniers appelés investissements de portefeuille, portent sur des achats de parts d'entreprises ou d'actifs financiers, dans ce cas, le mobile est d'ordre financier. Les investissements directs, ne se limitent pas à une participation en titres, ils s'inscrivent, au contraire, dans une logique d'entreprise et peuvent se porter sur des rachats d'entreprises existantes ou sur des éléments permettant une implantation directe (bâtiments, machines, terrains). Ils doivent impliquer un contrôle sur le processus de décision managériale.

## II. Revue de la littérature des déterminants de la localisation des IDE

Malgré l'importance croissante prise par les investissements internationaux dans les économies, il n'existe aucun cadre théorique unifié permettant de comprendre les déterminants des IDE<sup>6</sup>. En effet, les déterminants diffèrent en fonction des échantillons, des méthodologies ainsi que des outils analytiques retenus [Chakrabarti (2001), Eicher, Helfman, Lenkoski (2011)]. La littérature existante avance des facteurs propres à la firme (Hymer 1968), aux secteurs d'activité et aux pays (Mundell, 1957). Cependant, le premier à avoir essayé de recenser les différents facteurs qui poussent une entreprise à s'implanter à l'étranger et donc à choisir un pays particulier comme lieu d'implantation est l'approche de Dunning (1981) connue plus précisément sous le nom de la théorie éclectique. En effet, Dunning (1981) a appelé d'abord son approche par « l'approche éclectique », puis le paradigme (OLI) avec O pour « Ownership specificity » ou l'avantage spécifique de la firme, L pour l'avantage spécifique à la location, et I pour l'avantage spécifique à l'internalisation. Selon Dunning, une firme décide d'investir à l'étranger si elle réunit simultanément les trois types d'avantage: O, L, I. Cependant, Dunning (1993) a pu regrouper la plupart des déterminants économiques et les a classer en quatre catégories tout en les liant aux composantes de sa théorie O.L.I, ces catégories sont comme suit : 1) la recherche de ressources « Resource seeking », 2) la recherche de marchés « Marketseeking », 3) la recherche d'efficacité « Efficiencyseeking », 4) la recherche de biens stratégiques « Strategic assetseeking ».

### III. Les IDE en Algérie

#### III.1. Le cadre réglementaire des investissements directs étrangers en Algérie :

La Loi de Finance Complémentaire de 2009 a formalisé le cadre des investissements directs étrangers en Algérie, plusieurs lois de finances sont venues pour la réviser, les mesures en vigueur sont résumées dans deux points <sup>7</sup> : Déclaration d'investissement et l'actionnariat national. En effet la déclaration d'investissement est obligatoire auprès de l'Agence Nationale de Développement des Investissements (ANDI) à tous les investissements directs étrangers. Deuxièmement, les investissements étrangers ne peuvent être réalisés que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident représente 51% au moins du capital social. Par actionnariat national, il peut être entendu l'addition de plusieurs partenaires. De plus, pour importer et revendre en l'état : un actionnariat national, résident, à hauteur de 30% est exigé. Les activités du commerce extérieur ne peuvent être exercées par des personnes physiques ou morales étrangères que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident est égal au moins à 30% du capital social.

Par ailleurs, on note que la *Loi n°16-09 du 03 Aout 2016 relative à la promotion des investissements* a apporté les changements suivant:<sup>8</sup>

#### ❖ Ajustement de la politique des IDE

La loi souligne la nécessité de la mise en place de dispositifs ou de mécanismes de régulation destinés à favoriser les flux qui servent le mieux les objectifs retenus par notre pays, tout en précisant qu'il sera question d'un traitement plus orienté des IDE.

#### ❖ Le droit de préemption et de la règle 51/49 sont extirpés de la loi

Le droit de préemption, appliqué sur les investissements étrangers en Algérie, est extirpé du nouveau Code de l'investissement. En effet, selon le texte, le droit de préemption a perdu le rôle d'instrument de contrôle de l'accès des étrangers à l'économie nationale, depuis la suppression de la procédure d'examen préalable par le Conseil national de l'investissement (CNI). Cette procédure de contrôle des cessions, usitée dans la majorité des législations relatives à l'investissement, remplace ainsi le droit de préemption qui reste une mesure à caractère démesurée pour les petites opérations, mais aussi exorbitante du droit commun, selon le nouveau texte de loi<sup>9</sup>.

#### ❖ La règle 51/49 régie par les Lois de finances

S'agissant de la règle 51/49% régissant l'investissement étranger en Algérie et instituée par la Loi de finances de 2009, la loi l'extirpe de ses dispositions pour être régie par les textes de lois de finances, rappelant qu'une mesure dans ce sens a été introduite par la LF-2016. Cette proposition est motivée par la difficulté de contrôler l'ensemble des flux entrants des investissements étrangers, puisque seuls ceux éligibles et souhaitant bénéficier d'avantages sont enregistrés auprès de l'ANDI. D'ailleurs, durant la période allant du 31 décembre 2008 au 31 décembre 2013, à 5.141 étrangers se sont infiltrés pour exercer des activités de commerce, dont 711 au titre de l'import, alors que pour la même période, l'Andi n'a enregistré que 110 déclarations d'investissements étrangers approuvés par le CNI<sup>10</sup>.

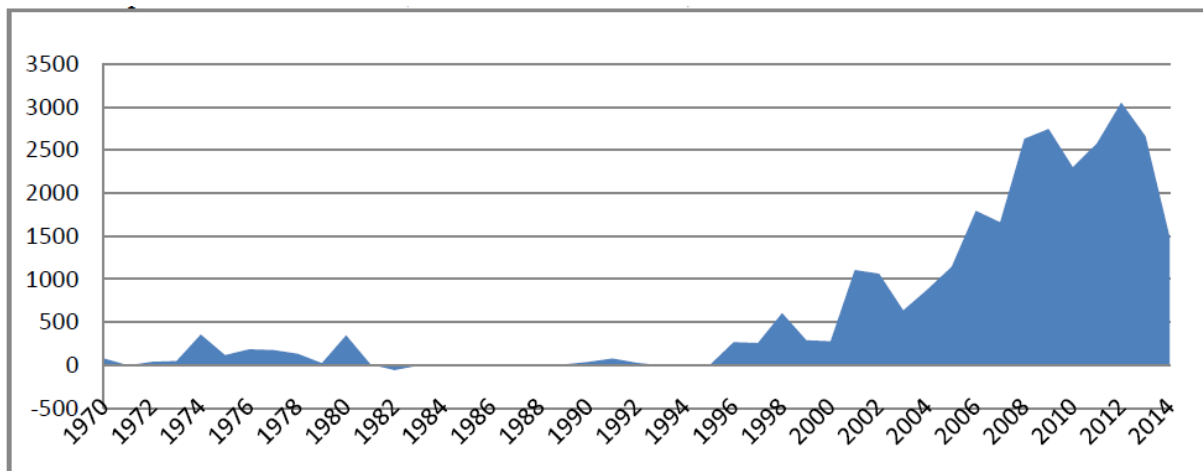
### ❖ Reconstruction du système d'incitation

La reconstruction du système d'incitation s'appuie sur deux axes : la modulation des avantages en fonction de la politique économique du pays et la simplification et l'accélération des procédures (article 5 à 19). Il prévoit ainsi de mettre en synergie les différents dispositifs d'incitations existants avec l'édition d'une règle qui consiste à faire bénéficier l'investisseur de l'incitation « la plus avantageuse » en cas de coexistence d'avantages de même nature au titre des deux catégories de dispositif de soutien<sup>11</sup>.

### III.2. Evolution des Investissements Directs Etrangers en Algérie

En Algérie, les flux étaient très faibles entre la fin des années 1980 et le début des années 1990. En 1987, l'Algérie a reçu 4 Millions dollars de flux d'IDE (CNUCED). Entre 1993 et 1995, ils étaient quasi inexistantes. Une reprise est observée à partir de 1996 (270 Millions dollars), avec un montant qui a quadruplé en 2001 (1,1 Milliards dollars). Depuis cette reprise, la tendance se poursuit. Les deux années phares sont 2009 et 2010, dans lesquelles la part de l'Algérie dans le total mondial était respectivement 0,23% et 0,18% : deux taux exceptionnels.

**Figure n° 1** : Evolution des flux d'IDE entrants en Algérie (1970-2012) en Millions \$



**Source:** UNCTAD, FDI data base ([www.unctad.org/fdistatistics](http://www.unctad.org/fdistatistics))

L'analyse des flux d'IDE entrants en Algérie (Figure 1) laisse entrevoir tout naturellement l'existence de trois grandes périodes représentatives des flux. Les trois périodes sont :

**1. La période 1970-1980 :** La définition du cadre juridique et institutionnel, à travers le premier code des investissements du 27 Juillet 1963, affiche la volonté du gouvernement d'attirer les investisseurs étrangers. Ce code est suivi par un deuxième du 15 septembre 1966, qui encourageait davantage les investissements nationaux. Bien que la politique publique de promotion des IDE soit favorable durant cette décennie, les résultats obtenus restaient faibles. Cependant, dès le début des années 70, des entrées de flux d'IDE ont été enregistrées. En effet, suite à l'ouverture de l'industrie du pétrole et du gaz naturel en 1971<sup>12</sup>, l'Algérie a attiré d'importants investissements dans ces secteurs. Il est à noter que durant cette période près de la totalité des IDE reçus étaient concentrés dans ces secteurs. Ces investissements ont été destinés massivement vers le raffinage, l'exploration, la production et le transport des hydrocarbures. L'attractivité de ce secteur s'est accrue suite au choc pétrolier des années 70.

**2. La période 1981-1995 :** Cette période se caractérise par une absence totale de l'IDE<sup>13</sup>. Durant cette phase, l'Algérie ne représentait aucun intérêt pour les investisseurs étrangers. Le choc pétrolier s'est accompagné d'une crise économique : augmentation du chômage, réduction de l'activité...etc. Autant de facteurs qui ont créé un environnement peu propice à l'investissement étranger. De plus, les divers gouvernements de cette période ont remis en cause le plan VALHYD (valorisation des hydrocarbures)<sup>14</sup> qui prévoyait un programme très ambitieux pour les investissements étrangers. Cela a causé un quasi-arrêt des investissements étrangers, car les nouveaux investissements dans le secteur des hydrocarbures n'ont pas été suffisamment encouragés.

**3. La période après 1996 :** Cette période est caractérisée par une reprise des flux d'IDE. Elle est favorisée d'un côté par un cadre institutionnel d'appui à l'investissement étranger, plus attractif, à travers le code des investissements de 1993, amendé en 2001 et 2006<sup>15</sup>. Et par la nouvelle législation sur la privatisation des entreprises publiques de 1995. Un rapprochement peut se faire du renversement de tendance qui est clairement affiché à partir de 1996 avec la mise en place du programme d'ajustement structurel négocié en 1994 avec le FMI. De plus, par l'amélioration de la situation sécuritaire, l'élection présidentielle en 1999 et la signature de l'accord d'association avec l'Union Européenne en 2001 ont aussi de leur part joué un rôle important.

En 2011, selon la CNUCED, premier pays attractif du Maghreb avec 2,57 Milliards de dollars, la Tunisie 1,5 Milliards de dollars et le Maroc 2,51 Milliards dollars. La part de l'Algérie dans le total monde affiche une hausse (en moyenne 0,49% entre 1970/1979 (avec un pic exceptionnel de 1,48% en 1974) ; 0,05% entre 1980/1989 ; 0,03% entre 1990/1999 ; et 0,14% entre 2001/2011). Pour ces mêmes périodes successivement, la part de l'Afrique du nord est respectivement 0,92%, 1,02%, 0,61% et 1,16%.

**Tableau n°1 :** L'investissement direct étranger en Algérie (2010-2014) en Millions dollars

	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
<b>IDE entrants</b>	2300	2580	3052	2661	1488
<b>Stocks d'IDE</b>	19527	22108	23607	25298	26786
<b>IDE entrants en % de la FBCF*</b>	3,9	4,07	4,74	3,7	-
<b>Stock d'IDE en % du PIB</b>	12,1	11,1	11,3	12,1	12,6

**Source :** CNUCED, \*(FBCF) La formation brute de capital fixe est un indicateur mesurant la somme des investissements, essentiellement matériels, réalisés pendant une année.

D'après le tableau n°1, la part des IDE dans l'accumulation de capital était de 12,3% en 2013 ce qui représente une légère hausse par rapport à 2012, soit un accroissement de 12%. En 2014, le nombre d'investissements directs étrangers (IDE) en Algérie a reculé de 18,8% par rapport à 2013. On enregistre effectivement une régression des IDE en Algérie et en Tunisie, alors que le Maroc et l'Égypte semblent plus s'en sortir, puisque la grande part des investissements étrangers pour la région Afrique du Nord est accaparée par ces deux pays. L'Égypte a vu ses IDE augmenter de +61,4%, et le Maroc de 52,3%. L'Algérie a vu ses IDE baisser de près de 19%. Cependant, la baisse est plus importante en Tunisie 42,1% en 2014

- Selon l'observatoire ANIMA, le Maroc connaît une augmentation importante des flux entrants d'IDE à 3,59 milliards dollars (+8,6% entre 2013 et 2014). Les services, à eux seuls, représentent 61% du stock d'IDE. Les offres de la Casablanca Finance City ont notamment incité plusieurs multinationales à y installer leur quartier général régional (BNP Paribas, AIG, Boston Consulting, Microsoft et Ford). Cette tendance peut être expliquée par plusieurs facteurs : des importants investissements dans les infrastructures (notamment dans les

technologies de l'information et de la communication), un niveau de formation solide et une stabilité politique certaine. Des annonces record en provenance du Golfe et tout particulièrement des Emirats sont intervenues dans les secteurs traditionnels comme le tourisme et le BTP, mais également dans des secteurs à plus forte valeur ajoutée comme les médicaments et l'énergie.

Les télécoms attirent une méga annonce avec le rachat de Maroc Telecom au français Vivendi par Etisalat. Plusieurs initiatives sont venues conforter la stratégie marocaine d'ouverture vers de nouveaux marchés, dont la conclusion d'un nombre important d'accords relatifs à l'encouragement et la protection réciproques des investissements et des réformes visant à améliorer le climat des affaires et l'attractivité du pays (procédures de création d'entreprises, d'enregistrement des propriétés et de paiement des impôts)<sup>16</sup>.

**Tableau n°2 :Evolution des flux d'IDE entrants dans la région méditerranéenne (2009-2014)**  
(millionsde dollars)

Flux d'IDE	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Algérie	2 746	2 300	2 580	3 052	2 661	1 488
Egypte	6 712	6 386	-483	6 031	4 192	4 783
Israël	4 607	5 458	9 095	8 055	11 804	6 432
Jordanie	2 413	1 651	1 474	1 497	1 747	1 760
Liban	4 379	3 748	3 390	3 170	2 880	3 070
Libye	3 310	1 909	-	1 425	702	50
Maroc	1 952	1 574	2 568	2 728	3 298	3 582
Palestine	300	206	349	58	176	124
Syrie	2 570	1 469	804	-	-	-
Tunisie	1 688	1 513	1 148	1 603	1 117	1 060
Turquie	8 585	9 086	16 136	13 283	12 357	12 146

Source : élaboré par nos soins à partir des données CNUCED.

- Le Liban a enregistré une bonne année 2014 avec une hausse de 6,6% pour atteindre 3,07 milliard dollars. En Jordanie, les flux d'IDE demeurent stables (+0,74% à 1,76 milliards d'USD) tout comme en Turquie (-1,7% à 12,1 milliards d'USD). La Palestine a connu une baisse de 29,5% et attire seulement 124 millions de dollars. En Israël, et après une année 2013 solide, les flux d'IDE s'écroulent de 83,5% à 6,4 billions de dollars, dû principalement à une lourde baisse dans les nouveaux projets d'investissement<sup>17</sup> et à la réduction des opérations de fusions-acquisitions transfrontalières.

- la situation économique demeure paralysée en Syrie par la guerre, l'instabilité politique et les troubles géopolitiques. la Libye attire seulement 50 millions d'USD en 2014 Après une bonne reprise en 2013.

- L'Egypte poursuit son redressement avec 4,78 milliards de dollars (+12,4%), portée principalement par les investissements pétroliers et les investissements dans les infrastructures<sup>18</sup>. Certes, les premiers investisseurs dans le pays restent les pays du Golfe. Les investisseurs britanniques et américains ont fait également leur retour sur le pays. Avec une vingtaine d'annonces, le secteur de l'énergie est le plus dynamique, pour un montant total annualisé de 3,2 milliards d'euro. Les partenariats internationaux ont observé une forte contraction : les enseignes, franchises et magasins sont restés le type de partenariat privilégié. En 2013<sup>19</sup>, de grands projets ont été lancés, notamment le développement du Canal de Suez, des gouvernorats de Haute Egypte et de la ville verte d'El Alamein.

- En Tunisie, les flux d'IDE entrants demeurent relativement stables (-5,4% à 1,1 milliards de dollars). Les compétences de la Tunisie en matière d'ingénierie et d'équipements pour les secteurs automobiles, ferroviaires et aéronautiques ont attiré de nouveaux investissements d'entreprises allemandes, françaises et belges. En revanche, les télécoms et Internet, très dynamiques ces dernières années, n'ont attiré aucun investissement majeur en 2013. Deux grands projets immobiliers et touristiques ont été annoncés : la construction par le libyen Lafico d'une à deux tours de plus de 30 étages aux Berges du Lac ainsi que la relance du Tozeur Desert Resort par Diar, une filiale de la Qatar Investment Authority (QIA)<sup>20</sup>.

- Le niveau d'IDE est quasiment divisé par deux en Algérie, principalement à cause d'une chute de 87% des annonces de nouveaux projets d'investissement. En 2013, plus de 50% des montants annoncés proviennent du secteur énergétique. La nouvelle loi sur les hydrocarbures modifie la méthodologie utilisée pour déterminer le taux d'imposition sur les revenus pétroliers : Ce taux sera désormais calculé sur la base de la rentabilité du projet plutôt que sur le chiffre d'affaire réalisé, permettant ainsi de rééquilibrer les pertes causées par des problèmes opérationnels. Cette loi ouvre aussi la voie à l'exploitation des hydrocarbures non-conventionnels et à l'usage de la fracturation hydraulique pour le gaz de schiste. Les projets métallurgiques occupent également une place importante dans les annonces d'IDE en 2013.

- Les projets investis en Algérie représentent une part de 1,8% seulement par rapport aux IDE de l'Afrique. Les entrées d'investissement en Algérie ne représentent que 0,4% du total des capitaux à destination de l'Afrique, alors que la part des emplois créés à travers ces projets ne dépasse même pas les 1,1%. L'Algérie est loin de profiter de la reprise de l'Afrique du Nord dans la hausse des IDE. En effet, 165 projets ont été implantés en 2014, contre 135 en 2013, avec une progression de 22,2%.

### III.3. Analyse de quelques déterminants des IDE en Algérie

#### ❖ Quelques atouts de L'Algérie en matière des investissements directs étrangers

- **Stabilité politique et Réserves de change**

La stabilité politique constitue le plus souvent un des déterminants visés par les investisseurs, ces derniers se sentent rassurés d'investir dans des environnements économiques stables et promoteurs<sup>21</sup>. L'indicateur qui pourrait le mieux représenter la stabilité politique d'un pays est « Le risque pays ». L'OCDE<sup>22</sup> fournit depuis 1999 un classement annuel mondial<sup>23</sup> de l'indice « *risque pays* ». Cet indice varie de 0 à 7 dans l'ordre croissant du risque, où 7 est la plus mauvaise note et 0 est la meilleure. Les critères d'évaluation du risque pays sont en général, d'ordre quantitatif (ratios, taux de croissance,...). Ils sont issus de données publiées par des sources domestiques (banques centrales, offices de statistiques, ministères) ou internationales (Banque Mondiale, FMI, OCDE). L'Algérie a connu une décennie noire caractérisée par une instabilité politique et sociale (le terrorisme), qui a terni son image à l'extérieur. D'ailleurs durant cette période, les flux d'investissement directs étrangers entrants étaient quasiment nuls. Cependant, depuis 1998, même si la situation ne s'est pas totalement apaisée, on peut dire que l'Algérie est sortie de l'état de guerre dans laquelle elle a vécu durant toute une décennie.

**Tableau n°3 :L'indice risque pays selon l'OCDE**

Pays	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2009	2014	2015
<b>Algérie</b>	6	5	5	4	4	4	3	3	3	3	4
<b>Tunisie</b>	3	3	3	3	3	3	3	3	3	4	4
<b>Maroc</b>	4	4	4	4	4	4	4	4	3	3	4

Source :établi par l'auteur à partir des données de l'OCDE

On remarque qu'il y a une nette amélioration de la situation pour l'Algérie, où elle passe d'un score de 6 sur 7 en 1999 à seulement 3 en 2009. Cela peut s'expliquer d'une part par l'augmentation des réserves de change, où ils sont passés de 10 milliards de dollars en 2000 à plus de 149 milliards de dollars en 2009. En effet, les réserves de change de l'Algérie ont profité de l'envolée des prix des hydrocarbures<sup>24</sup> et des excédents commerciaux qu'elle a générés. Les réserves, tout juste égales à 10 milliards de dollars en 2000 (et inférieures à 5 en 1999) ont dépassé les 100 milliards de dollars en 2007 et 2008. Elles s'accroissent en effet à un rythme de 3 à 4 milliards de dollars par mois actuellement. Elles auront donc été multipliées par 20 entre 1999 et 2007 soit en l'espace de moins de dix ans. L'Algérie dispose des plus importantes réserves de change dans le monde arabe<sup>25</sup>. Où, on enregistre 138,35 milliards de dollars fin 2008 et 157 milliards en 2010. Elle occupe ainsi la première place devant la Libye (avec 97 milliards). Suivie en troisième position des Emirats Arabes Unies (44,54 milliards de dollars) devant l'Egypte (4<sup>e</sup> place avec 32,78 milliards) et l'Arabie Saoudite (5<sup>e</sup> place avec 27,09 milliards). Le Koweït occupe la huitième place de ce classement (16,66 milliards) et le Qatar arrive en dixième position (10,58 milliards). D'une autre part, l'Algérie est sortie de l'état de guerre. Cependant, l'Algérie perd un point en 2015, où l'indice passe de 3 à 4, cela est dû à la baisse des prix du pétrole qui a bouleversé la stabilité économique du pays. Cependant, et selon les chiffres avancés (le 22 Novembre 2015), par le ministre des Finances, Abderrahmane Benkhalfa<sup>26</sup>, lors de l'examen du projet de loi de finances 2016 à l'Assemblée populaire nationale (APN). Les réserves de change de l'Algérie s'établiront à 151 milliards de dollars à fin 2015 et baisseront encore jusqu'à 121 milliards de dollars à fin 2016.

- **Croissance Economique**

Actuellement, les économistes tendent à reconnaître un effet global positif des IDE sur la croissance des pays en développement mais avec des nuances souvent importantes. Le taux de croissance du PIB réel de l'Algérie est passé de 3 % par année en 2000–02 à 6 % en 2003–04<sup>27</sup>, essentiellement sous l'effet d'une politique budgétaire expansionniste et de l'augmentation de la production des hydrocarbures. La hausse des cours du pétrole a permis à l'Algérie de renforcer encore plus sa position extérieure. En 2009, le taux de croissance du PIB est estimé à 2,1% contre 2,4% en 2008, ce recul résultant de la baisse sensible de la production pétrolière en liaison avec la réduction de la demande mondiale résultant de la crise économique internationale. En 2010, le taux de croissance était de 3,01%, en raison de la reprise de l'économie mondiale. Ce taux est passé à 4,5% en 2014<sup>28</sup>.

- **Dettes Publiques**

L'encours de la dette est passé de 21,410 milliards de dollars fin 2004 à 17,19 milliards de dollars à la fin 2005<sup>29</sup>. L'année 2006 s'est caractérisée par une forte réduction en la matière, atteignant un encours de fin de période de 5,62 milliards de dollars. Vu le bas niveau de la dette extérieure à moyen et long terme, son trend baissier s'est poursuivi mais à un rythme faible, soit 4,889 milliards de dollars à fin 2007, 4,282 milliards de dollars à fin 2008 et 3,921 milliards de dollars à fin 2009. En 2010, la dette extérieure représente seulement 2,8% du PIB avant de décroître encore à 2,2% en 2011 et à seulement 2% en 2013<sup>30</sup>, contre 34,1% sur la période 2000-2005.

- **Inflation:**

L'inflation a été remarquablement maîtrisée, passant de 29,7 % en 1995 à 1,4 % en 2002<sup>31</sup>. Le taux d'inflation en Algérie a atteint 3,7% en 2014, contre 4,5 en 2011, 3,9% en 2010, 5,7% en 2009 et 4,8% en 2008, selon l'Office national des statistiques (ONS). Selon l'ONS, le rythme d'inflation annuel a été de 5,3% en septembre 2015 s'expliquant par une augmentation de plus de 6% de l'indice des prix à la consommation durant septembre 2015 par rapport au même mois de l'année 2014. Au sein de la structure (septembre 2015-septembre 2014), car chaque couche sociale a un mode de consommation différent selon son revenu, les produits agricoles frais connaissent une hausse de 8,3%, de 5,6% pour les produits agro-alimentaires, et 5,7% pour les produits manufacturés. Sans vision stratégique reposant sur l'illusion monétaire, les ondes de choc peuvent conduire à un taux d'inflation courant 2016 supérieur à 10%.

- **Taille du marché :**

La taille du marché mesurée par la population peut constituer un paramètre important dans les décisions d'investissement en raison de l'importance de la demande et de la possibilité de réaliser des économies d'échelle. Le marché algérien compte plus de 39 millions<sup>32</sup> de consommateurs (2015). De plus, la population de l'Algérie est jeune : en 2015, selon l'ONS, on estime à 28,75 % de la population totale la part des moins de 15 ans, alors que celle des individus âgés de 65 ans et plus est de 5,35 %. L'espérance moyenne de vie en 2012 était de 74,7 (ONS) ans, et de 76,3 en 2015.

- **Proximité géographique des marchés potentiels**

Confinant avec l'Europe, l'Afrique et des pays arabes, l'Algérie bénéficie d'une position géographique stratégique pour la mise en valeur de son potentiel d'investissement : cette remarquable position devrait en effet favoriser les investissements étrangers orientés vers l'exportation et lui permettre de tirer avantage de l'accord de partenariat avec l'UE pour la création d'une zone de libre-échange. En effet, plusieurs grands groupes (notamment français et italiens) voient dans le pays une base industrielle alternative pour une délocalisation de leur production. Ainsi, le partenariat euro-méditerranéen, qui devrait aboutir à la création d'une vaste zone de libre-échange entre les deux rives de la Méditerranée, représente un défi très important à relever pour l'Algérie et pour l'ensemble des pays maghrébins. La concurrence des produits européens obligera les autorités algériennes à mettre en place un programme de mise à niveau d'envergure de ses infrastructures (comme cela a été le cas de la Tunisie depuis 1997) et conduira nécessairement les entreprises à accroître leur compétitivité<sup>33</sup>.

- **Disponibilité des ressources naturelles**

L'Algérie est le troisième fournisseur de gaz naturel de l'Union européenne (UE) et le quatrième fournisseur énergétique. En effet, l'Algérie a l'avantage d'avoir des **faibles coûts des intrants énergétiques** (Gaz, carburants et électricité) : **le gaz industriel est 22 fois moins cher que la moyenne européenne, l'électricité est 6 fois moins chère**. Elle dispose aussi des avantages suivants<sup>34</sup> :

- 15<sup>ème</sup> place en matière de réserves mondiales pétrolières (45 milliards de tonnes en équivalent pétrole pour les réserves prouvées en pétrole) et 4<sup>ème</sup> en Afrique.
- 18<sup>e</sup> producteur de pétrole au monde et 6<sup>e</sup> en Afrique.
- 12<sup>e</sup> exportateur de pétrole.
- Capacités de raffinage jusqu'à 22 millions de tonnes/an.
- 7<sup>e</sup> place dans le monde en matière de ressources prouvées en gaz et 3<sup>e</sup> en Afrique,
- 6<sup>e</sup> producteur de gaz.
- 3<sup>e</sup> exportateur de gaz.
- 1<sup>er</sup> producteur et exportateur de pétrole et de gaz naturel dans la Méditerranée.
- 3<sup>e</sup> fournisseur de l'Union Européenne en gaz naturel.
- 4<sup>e</sup> fournisseur énergétique total de l'Union Européenne.
- Autres richesses : phosphate, zinc, fer, or, uranium, tungstène, kaolin, etc.

- **Infrastructures**

Les infrastructures de base en Algérie sont à la dimension du territoire<sup>35</sup> :

- Le réseau routier algérien est le plus important du Maghreb environ (104 000 Km), avec un ratio de 3.7 Km pour 1 000 habitants.
- Le réseau ferroviaire couvre une grande partie du pays. Il s'étend sur près de 4 500 Km dont 2 200 Km sont en cours de réalisation. Le pays dispose aussi de plus de 200 gares commerciales opérationnelles.
- L'infrastructure aéroportuaire comprend 35 aéroports dont 13 répondants aux normes internationales, 8 de classe nationale et 14 de classe régionale. L'objectif affiché est celui de la libéralisation effective de 25% du trafic aérien international au cours des années prochaines.
- Sur la façade maritime, l'Algérie dispose de quarante-six (46) ports en service dont<sup>36</sup> : 11 ports de commerce mixtes (commerce, pêche et hydrocarbures) ; 06 ports spécialisés en hydrocarbures (Skikda Est et Béthioua) ; 31 ports et abri de pêche, dont six à l'intérieure des ports de commerce ; 01 port de plaisance à Sidi Fredj.

## ❖ Les entraves de l'investissement en Algérie

- **L'Algérie souffre d'un déficit d'image et de communication à l'étranger ! :**

Déficit caractérisé par une absence de visibilité de la politique d'investissement, liée en grande partie à l'indisponibilité d'informations, à un manque de coordination entre les différents acteurs de l'investissement, à une lenteur dans les procédures administratives. Plusieurs entités sont chargées des activités liées aux investissements étrangers directs, à savoir le Ministère de la participation et de la promotion de l'investissement (MDPPI), le Conseil national de l'investissement (CNI) et l'Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI) placée sous l'autorité directe du chef du Gouvernement<sup>37</sup>. Cependant, et selon la CNUCED, aucun de ces organismes n'est chargé exclusivement de l'investissement étranger direct. Ce déficit d'image et de communication caractérise actuellement l'Algérie auprès des investisseurs privés étrangers. En particulier, le poids de l'État dans l'économie et le climat général des affaires sont perçus comme peu favorables à la création de richesse et donc à l'attraction d'IDE. De plus, les réformes achevées n'ont pas été présentées de manière claire aux investisseurs privés potentiels. À ce sujet, le pays devrait mettre en place des mesures concrètes afin de combler cette lacune et garantir l'application concrète des règles et lois existantes. Selon Abdellatif Benachennou<sup>38</sup>, l'ancien ministre des finances, l'information des investisseurs intéressés par l'Algérie sur le climat des affaires dans le pays passe en premier lieu par le "bouche à oreille", et les premiers installés constituent la source principale d'information, bien avant les institutions nationales et les chancelleries.

- **La corruption :**

L'indice de perception de la corruption classe les pays sur un score de 0 à 10 selon le degré de perception de la corruption existant dans chaque économie. Un score de 10 représente une économie totalement propre (c'est à dire que la corruption est totalement inexistante !), alors qu'un score de 0 indique que l'économie est totalement corrompue.

**Tableau n° 4:** L'indice de corruption en Algérie, Tunisie, Maroc et Egypte de 2010, 2014 et 2015

	Algérie		Tunisie		Maroc		Egypte	
	Score (0-10)	Rang	Score (0-10)	Rang	Score (0-10)	Rang	Score (0-10)	Rang
<b>2010</b>	<b>2,9</b>	105	<b>4,3</b>	59	<b>3,4</b>	85	<b>3,1</b>	98
<b>2014</b>	<b>3,6</b>	100	<b>4</b>	79	<b>3,9</b>	80	<b>3,7</b>	94
<b>2015</b>	<b>3,6</b>	88	<b>3,8</b>	76	<b>3,6</b>	88	<b>3,7</b>	88

**Source :** Elaboré par nos soins à partir des rapports de Transparency International « Rapport Mondial sur la Corruption ». Le classement du rapport 2010 s'est fait sur la base de 178 pays. De 2014 et 2015 sur 175 pays.

Selon le classement 2015, l'Algérie arrive à la 88<sup>e</sup> position sur 175 pays avec un score de 3,6. L'Algérie occupe cette année le même classement que l'Egypte et le Maroc, mais arrive très loin derrière les Emirats Arabes-Unis (23<sup>e</sup>, score 7), la Jordanie (45<sup>e</sup>, score 5,3), le Bahreïn (50<sup>e</sup>, score 5,1), le Koweït (55<sup>e</sup>, score 4,9), Oman (60<sup>e</sup>, score 4,5), Tunisie (76<sup>e</sup>, score 3,8).

L'Algérie est considérée comme l'un des pays les plus corrompus au monde. En effet, la corruption représente un sérieux problème pour les investisseurs étrangers. Ces derniers

doivent payer des sommes importantes pour pouvoir bénéficier de certains services ou pour obtenir des contrats. Ce phénomène est dû principalement aux obstacles bureaucratiques et au manque de transparence dans la conclusion des contrats publics. Les bas salaires distribués par les administrations incitent les fonctionnaires à recourir à la corruption pour constituer une autre source de revenus. Actuellement, la corruption est devenue une pratique courante en Algérie.

- **Difficulté de faire des affaires en Algérie !**

Doing Business fournit une évaluation chiffrée des réglementations qui s'appliquent aux entreprises dans différents domaines, notamment : création d'entreprise, obtention de permis de construire et de prêts, recrutement du personnel, paiement des impôts, commerce transfrontalier, transfert de propriété, protection des investisseurs, exécution des contrats et fermeture d'entreprise. A travers ces dix indicateurs, la Banque Mondiale établit un classement général de la facilité de faire les affaires.

**Tableau n°5 : Indice de facilité de faire des affaires en Algérie, Maroc et Tunisie 2016**

	<b>Algérie</b>	<b>Maroc</b>	<b>Tunisie</b>
<b>Indice de facilité de faire des affaires 2016 (Rang sur 189)</b>	<b>163</b>	<b>75</b>	<b>74</b>
Procédures création d'entreprise (en nombre)	12	4	10
Délai création d'entreprise (jours)	20	10	11
Procédure d'octroi de permis de construire (en nombre)	17	13	17
Délai d'octroi de permis de construire(en jour)	204	91	93
Procédure pour branchement d'électricité (en nombre)	5	5	4
Délai pour branchement d'électricité (en jours)	180	57	65
Paiement de taxes (nombre de fois par an)	27	6	8
Délai (heures consacrées par année)	385	211	144
Taux d'imposition total (% du bénéfice brut)	72,7%	49,1%	59,9%
Procédure pour enregistrement de propriété	10	5	4
Délai pour enregistrement de propriété)	55	30	39

Source : Etabli par nos soins à partir des données du Doing Business 2016.

Selon l'édition du rapport du Doing Business 2016, et sur 189 pays, l'Algérie est classée à la 163<sup>e</sup> place. Elle recule ainsi de 9 places par rapport à l'année 2015, où elle occupait la 154<sup>e</sup> place. Le seul domaine amélioré, parmi les 10 piliers de sélection établis par la Banque Mondiale, était celui de l'obtention des permis de construire dans lequel le pays gagne deux rangs, passant de la 124<sup>e</sup> à la 122<sup>e</sup> place. Dans tous les autres piliers, l'Algérie stagne ou recule. En matière de démarrage de projet, le rapport classe l'Algérie au 145<sup>e</sup> rang mondial, avec un délai de 20 jours, à la 122<sup>e</sup> place en matière d'obtention de permis de construire et au 130<sup>e</sup> rang en matière d'obtention de l'électricité et enfin à la 163<sup>e</sup> place pour les procédure d'enregistrement de la propriété avec un délai de pas moins de 55 jours. Dans ce nouveau classement, LeMaroc fait bonne figure, et passe de la 80<sup>e</sup> à la 75<sup>e</sup> place. Les marocains ont notamment fait d'énormes progrès en matière de transfert de propriété. La Tunisie gagne une place et passe à la 74<sup>e</sup> place. La Libye, Sans surprise, ferme la marche de ce classement avec la 188<sup>e</sup> place.

- **Manque de Compétitivité**

Depuis 2004, le Global Competitiveness Report fournit un classement international utilisant une centaine d'indicateurs économiques couvrant 12 catégories: institutions, infrastructure, environnement macroéconomique, santé et enseignement primaire, enseignement supérieur et formation, efficacité du marché des biens, efficacité du marché du travail, développement du marché financier, capacités technologiques, taille du marché, sophistication du marché et de l'innovation. 140 pays ont été évalués dans le rapport 2015-2016.

**Tableau n°6 : Indice de compétitivités mondiales 2014-2015 et 2016**

Analyse sur 12 piliers	Algérie		Egypte		Maroc		Tunisie	
	Rang	Score	Rang	Score	Rang	Score	Rang	Score
<b>Indice de compétitivité mondiale 2015-2016</b>	87	4	116	3,7	72	4,2	92	3,9
<b>Indice de compétitivité mondiale 2014-2015</b>	79	4,1	119	3,6	72	4,2	87	4
<b>Indice de compétitivité mondiale 2013-2014</b>	100	3,8	118	3,6	77	4,1	83	4,1

Source : Elaboré par nos soins à partir du « World Competitiveness Report 2014, 2015 et 2016 ».

- Dans la région « Afrique du Nord », le Maroc s'affiche comme le pays le plus compétitif (72<sup>e</sup> place). L'Algérie chute de 8 places par rapport au rapport de 2015, et arrive à la 87<sup>e</sup> place, suivie par la Tunisie à la 92<sup>e</sup> place (-5 rang), qui est néanmoins placée dans une catégorie intermédiaire de développement : "économie axée sur l'efficacité".

- Concernant l'Egypte, le pays a connu de très légères améliorations dans toutes les catégories fondamentales : elle est passée de la 100<sup>e</sup> à la 91<sup>e</sup> place dans les infrastructures, de la 141<sup>e</sup> à la 137<sup>e</sup> pour son environnement macroéconomique. Le rapport décrit ces tendances haussières comme le reflet "des réformes récentes, y compris la réduction des subventions à l'énergie, les réformes fiscales, le renforcement de la qualité du climat des affaires, ainsi qu'une plus grande stabilité politique après des années de turbulences".

- Dans cette nouvelle édition, le *Forum Economique mondial* dénombre les multiples facteurs problématiques pour faire des affaires en Algérie. Outre l'accès difficile aux financements, la bureaucratie et la corruption, le rapport "Rapport de Compétitivité Mondiale 2016" justifie le classement de l'économie par l'inflation, l'instabilité politique et l'innovation défailante en Algérie. Le recul de 8 places de la compétitivité économique du pays est dû aussi à la perte de 17 places en termes d'exigences de bases, où l'Algérie se classe 82<sup>e</sup>. Ce critère prend en considération la modernité des institutions, l'environnement macro-économique, les infrastructures, la conjoncture des secteurs de l'éducation et de la santé. En matière d'efficacité, l'Algérie est aussi à la traîne (117<sup>e</sup> pour un score de 3.44). Ce critère prend en considération : l'enseignement supérieur et formation. Attractivité du marché du travail, complexité marchés financiers, l'attractivité du marché des biens, niveau technologique et taille du marché. Le même constat fade est relevé par le FEM<sup>39</sup> au niveau de l'innovation et de sophistication des entreprises (124<sup>e</sup> avec un score de 3).

## Conclusion

L'Algérie dans ses perspectives d'améliorer l'attractivité de son territoire, a entamé une série d'actions qui visent à favoriser un climat d'affaire convenable. En dépit de la règle de partenariat national majoritaire la réglementation est plutôt favorable aux investissements étrangers. De plus, l'Algérie bénéficie d'une position géographique stratégique pour la mise en valeur de son potentiel d'investissement, notamment les investissements étrangers orientés vers l'exportation, d'une taille de son marché intérieur à plus de 39 millions de consommateurs, d'une richesses naturelles importantes (pétrole, gaz) et d'autres ressources non négligeables et qui restent peu exploitées notamment les phosphates, d'une abondance des ressources humaines peu qualifié mais à moindre coûts, d'une situation sécuritaire améliorée, d'une situation macroéconomique en nette amélioration. Par ailleurs, des problèmes structurels hérités de l'ancien système économique subsistent et ralentissent les flux entrants d'IDE. En effet, l'Algérie reste fortement tributaire du pétrole et des fluctuations des devises étrangères ; elle exporte en effet en dollars américains et importe en euros, et toute fluctuation entre les deux monnaies a un impact direct sur l'économie nationale. D'autre part, le climat des affaires est très contraignant et étouffe les investisseurs. Ces derniers sont confrontés à la bureaucratie, la corruption et au manque d'accès à l'information. De plus, les problèmes d'accès au foncier industriel, d'accès au financement, les retards dans les infrastructures et le poids du secteur informel demeurent des obstacles pour les investisseurs étrangers. Tous ces éléments représentent des obstacles et des facteurs dissuasifs à l'implantation de firmes étrangères. A cet effet, s'appuyer seulement sur une politique incitative par l'octroi d'avantages n'aura pas d'effets sur les entrées d'IDE. L'Algérie est tenue de diversifier son économie et d'alléger les contraintes dont souffrent actuellement les investisseurs.

## Bibliographie :

---

<sup>1</sup>CNUCED, « Rapport sur l'investissement dans le monde ; Les politiques de l'IDE et le développement ,2003, page 67.

<sup>2</sup> Alain Samuelson (1993), « Economie internationale contemporaine, Edition OPU, page 47.

<sup>3</sup> Alain Samuelson (1993), page 47.

<sup>4</sup> OCDE (2006), « Mesurer la mondialisation : indicateurs de l'OCDE sur la mondialisation économique », page 18.

<sup>5</sup>IMF, "Balance of payments text book", 1996, p. 54-55.

<sup>6</sup>Dupuch S. (2004), op-cit, pp. 47

<sup>7</sup> L'article 58 de la loi n°09-01 du 22 Juillet 2009.

<sup>8</sup> www.ANDI.dz

<sup>9</sup> Revue de Presse, FCE, Du Lundi 18 juillet 2016 page 10.

<sup>10</sup> Revue de Presse, FCE, Du Lundi 18 juillet 2016 page 10.

<sup>11</sup> Revue de Presse, FCE, Du Lundi 18 juillet 2016 page 10.

<sup>12</sup>GUERID Omar, « L'investissement direct étranger en Algérie: Impacts, opportunités et entraves », Recherches économiques et managériales N°3-juin 2008 ,page 34.

<sup>13</sup> GUERID Omar, op-cit, page 34.

<sup>14</sup> CNUCED. Examen de la politique de l'investissement de l'Algérie. New York et Genève. 2004. P 7

<sup>15</sup> CNUCED. Examen De La Politique De L'investissement-Algérie, op-cit, page 6

<sup>16</sup> ANIMA-MIPO , « Les investissements étrangers et partenariats d'affaires en Afrique du Nord (2003-2013) : Algérie, Egypte, Libye, Maroc, Tunisie Tendances, impacts et propositions pour une meilleure intégration régionale », 2015, Page 14.

<sup>17</sup> www.animaweb.org

<sup>18</sup> www.animaweb.org

<sup>19</sup> www.animaweb.org

---

<sup>20</sup> ANIMA-MIPO , 2015,op-cité, Page 13.

<sup>21</sup> Mehdi Nekhili, Hamadou Boubacar, Les déterminants du choix de la forme d'implantation bancaire à l'étranger, revue des sciences de gestion, 2007, N° 224, page 167-176.

<sup>22</sup> Organisation de coopération et de développement économiques

<sup>23</sup> www.OCDE.ORG

<sup>24</sup> FMI, « Algérie : Consultation de 2010 au titre de l'article IV », Rapport du FMI n°11/39, Mars 2011, page 23.

<sup>25</sup> FMI, « Algérie : Consultation de 2010 au titre de l'article IV », page 23.

<sup>26</sup> Journal quotidien « Les Débat », Du 23 Novembre 2015, N°1459, page 3.

<sup>27</sup> www.ONS.DZ

<sup>28</sup> Khalifa TOUNAKTI , « Renforcement des potentiels de l'économie algérienne à travers la diversification et l'intégration régionale des exportations », Conférence Nationale Sur le Commerce Extérieur, 30 et 31 Mars, 2015.

<sup>29</sup> FMI, « Algérie : Consultation de 2010 au titre de l'article IV », page 22.

<sup>30</sup> Guide Investir en Algérie (2014), Edition KPMG, Algérie, page 25.

<sup>31</sup> WWW.ONS.DZ

<sup>32</sup> WWW.ONS.DZ

<sup>33</sup> GUERID Omar, « L'investissement direct étranger en Algérie: Impacts, opportunités et entraves », Recherches économiques et managériales N°3-juin 2008 ,page 40.

<sup>34</sup> ANDI « Climat de l'investissement en Algérie », 2009, page 11.

<sup>35</sup> Hind OUGUENOUNE, « LA POLITIQUE DE PROMOTION ET D'ATTRACTION DE L'INVESTISSEMENT DIRECT ETRANGER EN ALGERIE », UNIVERSITE PARIS 3 – SORBONNE NOUVELLE,2014, page 223-224

<sup>36</sup> Guide Investir en Algérie (2014), Edition KPMG, Algérie, page 27.

<sup>37</sup> CNUCED, « Examen de la politique de l'investissement-Algérie-, 2004, page 1.

<sup>38</sup> GUERID Omar, op-cité, 2008, page 41.

<sup>39</sup> Forum Economique Mondial

- Chakrabarti A. (2001), "The Determinants of Foreign Direct Investment: Sensitivity Analyses of Cross-Country Regressions", *Kyklos International Review for Social Sciences*, vol.54, No.01, pp.89-113.
- Dunning J-H. (1993) , «Multinational enterprises and the global economy», Addison-Wesley.
- Dunning J-H. (1981) , «International Production and the multinational enterprises» , Georges Allen and Unwin.
- Eicher T.,Helfman L. et LenkoskiA. (2011) , «Robust FDI Determinants: Bayesian Model Averaging in the Presence of Selection Bias», University of Washington, Department of Economics Working Paper.
- Hymer S. (1968) , « La Grande « Corporation» Multinationale», *Revue Economique, Problèmes Financiers Internationaux*, Vol.19, n° 6, Novembre.
- Mundell R.A. (1957) , « International Trade and Factor Mobility», *American Economic Review*, vol.47, pp.321-335.